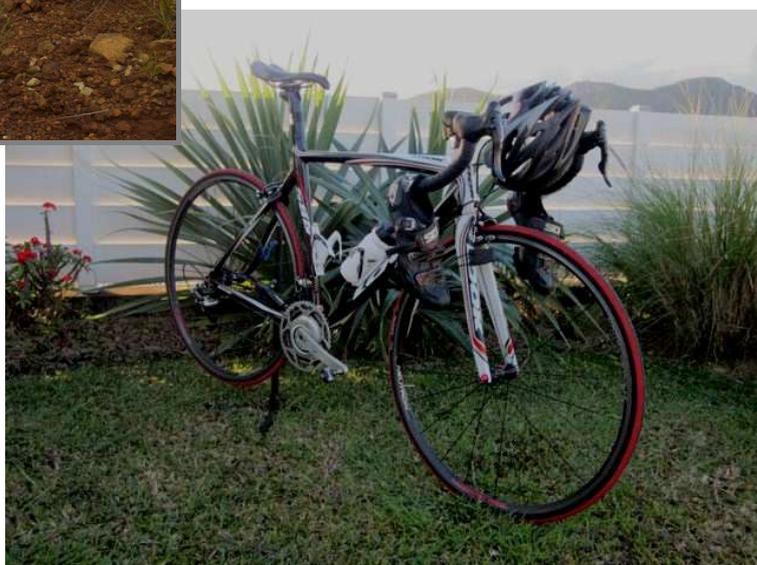


# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

## DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR/ INITIATEUR VELO

### Niveau V



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

## SOMMAIRE

### Introduction : rappels sur l'emploi type

#### I L'emploi type

1. Lien avec les nomenclatures.	Page 6
2. Définition et description de l'emploi type.	Page 6
3. Conditions générales d'exercice de l'emploi type.	Page 7
4. Conditions d'exercice de la profession.	Page 8
5. Champ d'intervention et de responsabilité.	Page 9
6 Les activités types.	Page 10
7 Les compétences.	Page 10

#### Référentiel de certification du diplôme d'accompagnateur / initiateur vélo

<b>I - Accès à la certification.</b>	Page 12
1.1 Voies d'accès à la certification.	Page 12
1.2 Conditions d'accès à la certification.	Page 12
1.2.1 Pré requis.	Page 12
1.2.2 Equivalence et allègement de certification.	Page 12
1.3 Pré requis à l'entrée en formation.	Page 14
1.3.1 Conditions d'accès au test d'entrée.	Page 14
1.3.2 Test d'entrée.	Page 14
1.3.3 Dispense du test d'entrée.	Page 16
<b>II - Certificats professionnels unitaires (CPU).</b>	Page 16
<b>III - Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'emploi type.</b>	Page 17
3.1 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 1 : Evoluer en toute sécurité.	Page 17

3.1.1 Compétence 1 : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo.	Page 17
3.1.2 Compétence 2 : Utiliser les techniques et outils de navigation.	Page 18
3.2 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 2 : Créer et gérer le produit d'activité vélo.	Page 18
3.2.1 Compétence 3 : Créer des produits vélo adaptés à différents publics	Page 18
3.2.2 Compétence 4 : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle.	Page 19
3.2.3 Compétence 5 : Communiquer dans son activité professionnelle.	Page 19
3.3 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité	Page 20
3.3.1 Compétence 6 : Elaborer un programme adapté au public.	Page 20
3.3.2 Compétence 7 : Préparer et accompagner une randonnée.	Page 20
3.3.3 Compétence 8 : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage.	Page 21
3.3.4 Compétence 9 : Agir en cas de difficulté ou d'accident.	Page 22
3.3.5 Compétence 10 : Evaluer les résultats de sa prestation.	Page 22
3.4 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 4 : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.	Page 23
3.4.1 Compétence 11 : Entretenir et régler le matériel.	Page 23
3.4.2 Compétence 12 : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.	Page 23
<b>IV - Modalités d'évaluation :</b>	Page 24
4.1 Modalités d'évaluation en cours de formation.	Page 24
4.1.1 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU1.	Page 24
4.1.1.1 Epreuve technique à vélo.	Page 24
4.1.2 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU3.	Page 26
4.1.2.1 Epreuve d'accompagnement d'une randonnée.	Page 26
4.1.3 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU4.	Page 27

4.1.3.1 Epreuve de mise en situation professionnelle.	Page 27
4.1.3.2 Epreuve commentée d'une réparation d'équipement.	Page 28
4.2 Modalités d'évaluation pour les épreuves en fin de formation.	Page 29
4.2.1 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU1.	Page 29
4.2.1.1 Epreuve de navigation à vélo.	Page 29
4.2.2 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU2.	Page 30
4.2.2.1 Epreuve d'entretien professionnel.	Page 30
4.2.3 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU3.	Page 31
4.2.3.1 Epreuve d'encadrement d'une séance d'initiation.	Page 31
4.3 Tableaux récapitulatifs épreuves / compétences évaluées.	Page 32
4.4 Modalités d'évaluation pour une validation des acquis de l'expérience (VAE)	Page 33
4.4.1 Conditions générales	Page 34
4.4.2 Epreuves de la VAE	Page 34
4.4.3. Etapes de la VAE	Page 34
4.4.4 Composition du jury	Page 35
<b>V -Moyens minimaux de la mise en œuvre de l'examen :</b>	Page 35
5.1 Epreuve technique vélo.	Page 35
5.2 Epreuve de navigation vélo.	Page 35
5.3 Epreuve d'entretien professionnel.	Page 36
5.4 Epreuve d'accompagnement d'une randonnée.	Page 36
5.5 Epreuve d'encadrement d'une séance d'initiation.	Page 36
5.6 Epreuve de mise en situation d'entretien d'équipement.	Page 37

5.7 Epreuve commentée d'une réparation d'équipement	Page 37
<b>VI - Composition et fonctionnement des jurys</b>	Page 37
<b>VII - Conditions de délivrance de la certification</b>	Page 38
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 –Tableau de croisement Activités / Compétences Annexe	Page 40
Annexe 2 –Tableau de synthèse de l'évaluation	Page 41
Annexe 3 – Groupe de travail	Page 42

## Introduction : rappels sur l'emploi type

### Accompagnateur/initiateur vélo

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

#### 1/ Lien avec les nomenclatures

- Nomenclature d'activités françaises (NAF)
  - Section R : Arts, spectacles et activités récréatives.
    - Division 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs.
      - Groupe 93.1 : Activités liées au sport.
- Fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois)  
Une fiche ROME est adaptée à l'emploi type :
  - G 1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives.
- Code NSF (nomenclature des spécialités de formation)
  - 335 t : animation sportive, culturelle et de loisirs.
- Niveau des certifications (nomenclature de 1969)
  - Diplôme d'accompagnateur/initiateur vélo : niveau V

#### 2/ Définition et description de l'emploi type

L'accompagnateur/initiateur vélo (A.I.V) peut évoluer partout en Nouvelle-Calédonie.

Il intervient en organisant, accueillant, initiant et en accompagnant différents types de publics sur des activités vélo tout terrain (VTT) et de cyclisme traditionnel ; ceci de façon ponctuelle ou régulière.

Ces interventions visent une double finalité :

- accompagner des publics lors d'activités de sorties sur pistes VTT et sur route dans un but de découverte à caractère sportif et/ou touristique,
- animer et initier au VTT et cyclisme traditionnel sur des espaces aménagés.

Il peut se spécialiser dans d'autres disciplines du cyclisme (BMX,...).

Il sensibilise à l'environnement et la notion de développement durable lors de l'ensemble de ses activités.

### **3/ Conditions générales d'exercice de l'emploi type**

#### Statuts :

- Salarié (secteur privé et public), sous réserve de la réglementation en vigueur ;
- Travailleur indépendant ou patenté ;
- Gérant de société.

#### Structures d'exercice de l'emploi type :

Dans le cas d'un travailleur salarié, l'emploi peut s'exercer dans tous établissements d'activités physiques et sportives.

Dans le cas d'un travailleur indépendant ou de gérant de société, il est souvent appelé à fournir une prestation en réponse à une demande clientèle.

Il peut donc être amené à travailler avec des :

- collectivités territoriales ;
- associations ;
- offices de tourisme ;
- tours opérateurs ;
- établissements publics ou privés divers ;
- établissements scolaires sous réserve de la réglementation en vigueur ;
- centres de vacances et de loisirs sous réserve de la réglementation en vigueur.

#### Publics concernés :

- Adultes et mineurs dans le cadre d'activités de loisirs sportifs et/ou à caractère touristique, à des fins de découverte et d'initiation.
- Centres de vacances et de loisirs : à des fins éducatives dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Publics scolaires :
  - . Primaires : dans le respect de la réglementation en vigueur.
  - . Collèges et lycées : dans le respect de la réglementation en vigueur.
  - Personnes en situation de handicap :

L'accompagnateur/initiateur vélo n'est pas habilité à encadrer un public en situation de handicap.

#### **4/ Conditions d'exercice de la profession**

Pour pouvoir exercer son activité, l'accompagnateur/initiateur vélo doit pouvoir justifier des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme accompagnateur/initiateur vélo;
- être majeur ;
- être déclaré auprès de la mairie de la commune du lieu d'exercice et de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS NC) en tant qu'accompagnateur, initiateur professionnel et/ou en tant qu'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives ;
- disposer d'un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités du vélo;
- être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques) ou toute autre certification équivalente, ou/et à jour des recyclages obligatoires ;
- faire état d'une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant son champ d'activité ;
- avoir une forme physique adaptée à l'encadrement de l'activité.

#### **5/ Champ d'intervention et de responsabilité**

L'accompagnateur/initiateur vélo (A.I.V) peut intervenir dans le champ de l'encadrement de sorties sur pistes VTT et sur routes et dans le champ de l'initiation au VTT et au cyclisme traditionnel.

##### Encadrement de sorties sur pistes VTT et sur routes :

. L'accompagnateur/initiateur vélo peut exercer ses activités en autonomie dans le respect des règles suivantes :

- L'accompagnateur initiateur vélo encadre uniquement la pratique liée à son diplôme. Cette activité est en autonomie du lever au coucher du soleil. L'itinérance (randonnée en autonomie sur plusieurs jours) n'est possible que sous la responsabilité minimum d'un niveau IV de la spécialité sportive.
- L'effectif est adapté au niveau des pratiquants, aux conditions de la sortie et ne pouvant excéder un maximum de 8 personnes.
  - o En cas d'effectif plus important, les accompagnateurs/initiateurs vélo devront être en équipe de deux ou plus ;
  - o En centre de vacances et de loisirs et en milieu scolaire, l'accompagnateur initiateur vélo doit respecter la réglementation en vigueur.
- Les sorties doivent s'effectuer sur des parcours, selon les conditions suivantes :

- Balisés Fédération Française de Cyclisme (FFC) et/ou sur la route ;
  - De difficultés niveau piste verte à bleue norme fédération Française de cyclisme, pour l'activité VTT ;
  - De maximum 20 km/jour en VTT et maximum 50 km/jour en cyclisme traditionnel ;
  - De dénivelé cumulé positif inférieur à 300 mètres ;
  - De descentes : maximum 15 % ;
  - sur route, en cyclisme traditionnel une voiture de sécurité est obligatoire en position de serre file ;
  - en randonnée, la participation d'un serre file est recommandé, celui-ci sera choisi parmi le public encadré.
- Les sorties doivent d'effectuer sur des parcours préalablement reconnus par l'AIV, selon les conditions suivantes :
- . Dans le cas d'un itinéraire (balisé aux normes FFC ou route) non connu par l'accompagnateur, il devra :
    - Prendre obligatoirement connaissance de tous documents relatifs aux sites (carte, topoguides...) et des informations de source orale ;
    - Effectuer une reconnaissance préalable sur le terrain en parcourant intégralement le parcours ;
    - Prendre note des caractéristiques du terrain (nature des sols, dénivelé, types de cours d'eau, couverture téléphonique, zones d'arrivée des secours, ...).
  - . Dans le cas d'un itinéraire balisé connu, l'A.I.V effectue une simple reconnaissance sur le terrain afin de vérifier le bon état de l'itinéraire et sa praticabilité en fonction de son public.

*Initiation au VTT et au cyclisme traditionnel :*

- . L'accompagnateur/initiateur vélo peut initier à la pratique du VTT et du cyclisme traditionnel en autonomie dans le respect des règles suivantes :
  - sur un terrain sécurisé ;
  - plat à vallonné (dénivelé cumulé positif inférieur à 300 mètres et descentes de maximum 15 %).

Dans le cadre de séance de perfectionnement, l'A.I.V peut être amené à assister un encadrant titulaire d'un diplôme supérieur (niveau IV et plus).

Lors de ses interventions, l'A.I.V est tenu à une obligation de moyen, il est responsable de son activité du début à la fin.

## **6/ Les activités types**

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ d'intervention sont classées en quatre (4) activités types non hiérarchisées entre elles :

- Activité type 1 (AT1):  
Evoluer en toute sécurité.
- Activité type 2 (AT2):  
Créer et gérer le produit d'activité vélo.
- Activité type 3 (AT3):  
Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.
- Activité type 4 (AT4):  
Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.

Une activité d'extension à la spécialité du BMX pourra être associée.

## **7/ Les compétences**

La tenue de l'emploi type implique la maîtrise des 12 compétences suivantes :

Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1 - Evoluer en toute sécurité :

- Compétence 1 (C1) : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo ;
- Compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation ;

Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2 - Créer et gérer le produit d'activité vélo :

- Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
- Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;
- Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle ;

Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3 - Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité :

- Compétence 6 (C6) : Elaborer un programme adapté au public ;
- Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée ;
- Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage ;

- Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident ;
- Compétence 10 (C10) : Evaluer les résultats de sa prestation ;

Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 4 -  
Garantir un matériel en bon état de fonctionnement :

- Compétence 11 (C11) : Entretenir et régler le matériel ;
- Compétences 12 (C12) : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

# **Référentiel de certification du diplôme d'accompagnateur/initiateur vélo**

## **I- ACCES A LA CERTIFICATION**

### **1.1 Voies d'accès à la certification**

Le diplôme d'accompagnateur est accessible par 2 voies d'accès distinctes :

- Un parcours de formation continu ou en alternance sanctionné par des évaluations en cours de formation et un examen final portant sur les 4 activités de l'emploi type, en cas de validation partielle, l'ensemble du diplôme doit être obtenu dans un délai maximum de cinq ans à partir de la première certification. Cependant la validité du CPU3 est descendue à 3 ans.
- Une validation des acquis de l'expérience (VAE).

### **1.2 Conditions d'accès à la certification**

#### **1.2.1 Pré requis**

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de validation, quelle que soit la voie d'accès les candidat(e)s doivent :

- être âgé de 18 ans au minimum au moment de la session de validation (l'examen) ;
- être titulaire de l'attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou toute autre attestation équivalente et à jour de sa révision annuelle ;
- fournir un certificat médical de moins d'un (1) an, d'aptitude à la pratique des activités de l'emploi type.

#### **1.2.2 Equivalence ou allègement de certification**

Les candidats titulaires d'une certification professionnelle de la Nouvelle Calédonie délivrée par la DJS NC comprenant des compétences équivalentes à :

- utiliser les techniques et outils de navigation ;
- agir en cas de difficulté ou d'accident

se verront attribuer une équivalence complète sur ces mêmes compétences nommées 2 et 9 dans le présent diplôme.

Les candidats titulaires d'une certification professionnelle de la Nouvelle Calédonie délivrée par la DJS NC comprenant des compétences équivalentes aux compétences du CPU2 « créer et gérer le produit d'activité » :

- Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
  - Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle
  - Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle
- bénéficieront d'un allègement d'épreuve qui consistera en la production et la présentation de deux fiches produits suivi d'un entretien portant sur les spécificités de l'activité vélo.

➤ Description de l'épreuve :

Le candidat remet aux jurys quinze jours avant l'épreuve un dossier d'environ cinq pages comportant obligatoirement les éléments suivants :

- Les prérogatives d'exercice du diplôme ;
- Deux fiches « produits » (une fiche randonnée et une fiche initiation) ;
- Les partenaires de sa structure ;

Le jour de l'examen, le candidat présente oralement durant 10 minutes la création et la gestion d'un produit d'activité vélo à partir de son dossier et de son expérience.

La présentation est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury portant essentiellement sur la connaissance du milieu professionnel, la construction du produit et le fonctionnement d'une structure.

➤ Durée de l'épreuve :

20 minutes.

➤ Période :

En fin de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline ou 1 expert du secteur professionnel et 1 expert de la jeunesse et des sports).

### 1.3 Conditions à l'entrée en formation

Pour pouvoir suivre un parcours de formation préparant au diplôme d'accompagnateur initiateur vélo, un test d'exigences préalables à l'entrée en formation est demandé aux candidats.

#### 1.3.1 Conditions d'accès au test d'entrée :

- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois, d'aptitude à la pratique des activités de l'emploi type.
- Fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3) compatible avec la délibération de la Nouvelle-Calédonie réglementant la profession d'éducateur physique et sportif.

#### 1.3.2 Test d'entrée :

La durée de validité du test d'entrée est de 1 an.

Pour pouvoir suivre un parcours de formation préparant au diplôme d'accompagnateur initiateur vélo deux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation sont demandés aux candidat(e)s stagiaires :

- **Test physique** : Ce test est éliminatoire.

- Descriptif :

Réaliser un parcours chronométré en VTT d'environ 10 kilomètres, sur une piste de niveau vert-bleu, inférieur à 150 mètres de dénivelé ne comportant pas d'incertitude d'orientation.

- Détermination du temps maximal :

Le parcours devra se réaliser sur une durée déterminée selon la distance, le dénivelé et la nature du sol :

- Pour les hommes entre 30 et 40 minutes ;
- Pour les femmes entre 40 et 50 minutes ;

Un ouvrier établit un temps de référence afin d'étalonner l'épreuve. Le temps de réalisation du parcours est déterminé précisément par le jury suite au temps de référence et aux conditions du jour.

- **Test technique** :

- Descriptif :

Le test technique suit le test physique.

Le test technique s'effectue sur un parcours aménagé de 8 situations pour la circonstance dont la nature du sol ne présente pas de difficulté particulière. Le jury évalue les capacités suivantes:

- Rechercher son équilibre sur les pédales :
  - . Franchissement d'un plan montant, d'un plan descendant, de buttes ;
  - . Franchissement d'une marche ou d'un tronc, ou d'une racine...
  - . Déplacements à vitesse réduite ;
- Contrôler sa vitesse :
  - . Dans une zone aménagée, accélération sur 15 mètres, freinage sur 5 mètres puis arrêter dans le bloc de freinage ;
- Contrôler sa conduite :
  - . Slalom entre 4 plots espacés de 1 mètre ;
  - . Franchissement de passages étroits au sol (15 cm) sur une distance de 2 mètres.

Une reconnaissance à pied du parcours est effectuée par le jury et l'ensemble des candidats. Le candidat bénéficie d'un premier passage d'essai à vélo. Le second passage correspond au test technique évalué.

Grille d'évaluation :

<b>Comportements évalués</b>	<b>Réussit</b>	<b>Non réussit</b>
Utilisation du regard		
Gestion de son équilibre sur l'ensemble du parcours		
Adaptation du corps au terrain et aux situations		
Adaptation de sa trajectoire aux courbes et aux virages		
Vitesse suffisante sur l'ensemble du parcours		
Position debout sur les pédales pour s'équilibrer avant un franchissement (racine, trou, pierriers...)		
Position debout pour accélérer		
Utilisation des deux freins pour s'arrêter Dans le bloc de freinage (seule la 1ère barre devra tomber)		

Alignement du corps et du vélo au passage étroit		
Casques ajustés et chaussures fermées		
Nombre de pied au sol autorisés 3		

Conditions d'acquisition :

Un minimum de 8 critères évalués doit être réussi. Si le critère nombre de pied au sol n'est pas respecté le candidat est éliminé. Pour le bloc de freinage, les pieds à terre à l'arrêt ne sont pas comptabilisés.

Conditions particulières :

Le casque et les chaussures fermées sont obligatoires sur les tests physique et technique.

**1.3.3 Dispense du test d'entrée :**

Les titulaires du brevet fédéral de niveau 1 sont dispensés du test technique.

**II- CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES (CPU)**

Le processus d'évaluation en vue d'obtenir le diplôme d'accompagnateur initiateur vélo se décompose en 4 certificats professionnels unitaires (CPU) correspondant à chacune des activités de l'emploi type.

Les activités (AT) et compétences (C) associées définies dans le référentiel professionnel sont les suivantes :

**AT1 / CPU1 - Evoluer en toute sécurité :**

- Compétence 1 (C1) : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo ;
- Compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation ;

**AT2 / CPU2 - Créer et gérer le produit d'activité vélo :**

- Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
- Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;
- Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle ;

### **AT3 / CPU3 - Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité :**

- Compétence 6 (C6) : Elaborer un programme adapté au public ;
- Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée ;
- Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage ;
- Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident ;
- Compétence 10 (C10) : Evaluer les résultats de sa prestation ;

### **AT4 / CPU4 - Garantir un matériel en bon état de fonctionnement :**

- Compétence 11 (C11) : Entretien et régler le matériel ;
- Compétences 12 (C12) : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

## **III- CRITERES D'APPRECIATION ET SEUILS REQUIS POUR LA TENUE DE L'EMPLOI TYPE**

### **3.1 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 1 : Evoluer en toute sécurité :**

Pour chacune des compétences rattachées au CPU1 : « Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo », les critères principaux retenus pour juger l'acquisition ou non des compétences sont les suivants :

#### **3.1.1 Compétence 1 (C1) : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo**

- ***Principaux critères d'évaluation :***

Le candidat :

- 1 Se déplace avec aisance le vélo en main et en portage.
- 2 Monte sur son vélo à l'arrêt ou en mouvement en gardant une trajectoire rectiligne.
- 3 Se déplace en gardant une cadence de pédalage régulière.
- 4 Adapte son transfert de masse aux variations du terrain.
- 5 Anticipe sa trajectoire en utilisant son regard.
- 6 Se déplace lentement en synchronisant le pédalage et le freinage.
- 7 Marque un temps d'arrêt de 3 secondes sans perte d'équilibre.

- 8 En déplacement, maintient sa trajectoire avec un appui en moins.
- 9 Place la pédale en position adaptée en fonction de la difficulté.
- 10 Franchit sans heurt un obstacle de 20 cm de hauteur.
- 11 En déplacement, reste en file indienne roue dans roue.
- 12 S'arrête dans la zone délimitée sans déraper.

### **3.1.2 Compétence 2 (C2) Utiliser les techniques et outils de navigation**

#### **▪ Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Place avec précision 3 balises sur la carte, en fonction des consignes données.
- 2 Evalue le parcours en terme de durée et de distance, à partir des balises qu'il aura placé sur la carte.
- 3 Sur le terrain, il trouve l'ensemble des 3 balises données en utilisant la carte, la boussole, le compteur et son travail préparatoire ;
- 4 Sur le terrain, il écrit son road book entre deux nouvelles balises définies par le jury.

### **3.2 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 2 : Créer et gérer le produit d'activité vélo :**

Pour chacune des compétences rattachées au CPU2 : « Créer et gérer le produit d'activité vélo », les critères principaux retenus pour juger l'acquisition ou non des compétences sont les suivants :

#### **3.2.1 Compétence 3 (C3) Créer des produits vélo adaptés à différents publics.**

#### **▪ Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Cible les caractéristiques du public (nombre de participants, l'âge, le niveau, les attentes).
- 2 Explique les étapes et les démarches pour réaliser ses fiches « produit ».

- 3 Identifie l'existence ou l'absence de zone de réchappes et d'accès des secours.
- 4 Indique au moins 4 zones permettant le déclenchement d'alerte.
- 5 Décrit les avantages et les contraintes du lieu de pratique choisi.
- 6 Réalise deux fiches « produit » pour deux types de public différent.
- 7 Présente les éléments qu'il a pris en compte pour déterminer son tarif.

### **3.2.2 Compétence 4 (C4) Réaliser les démarches nécessaires au bon fonctionnement de son activité professionnelle**

#### **▪ Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Cite et explique le rôle de 4 déclarations obligatoires sur 5, nécessaires au fonctionnement de son activité.
- 2 Présente 2 démarches nécessaires pour accéder à un site choisi.
- 3 Décrit au moins 2 outils de gestion (facturier,...).
- 4 Fourni les noms des organismes gérants le mouvement sportif et la profession.
- 5 Contrôle le matériel, identifie d'éventuels défauts, propose les suites à donner et complète son registre de suivi du matériel.

### **3.2.3 Compétence 5 (C5) Communiquer dans son activité professionnelle**

#### **▪ Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Présente au moins 2 supports de communication et un plan promotionnel simple de son activité.
- 2 Cite à partir de son répertoire au moins :
  - un partenaire professionnel,
  - un réseau institutionnel (mouvement sportif, collectivités territoriales),
  - un partenaire logistique.

- 3 Fait une présentation claire et structurée de son activité.

### **3.3 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité :**

Pour chacune des compétences rattachées au CPU3 : « Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité », les critères principaux retenus pour juger l'acquisition ou non des compétences sont les suivants :

#### **3.3.1 Compétence 6 (C6) Elaborer un programme adapté au public.**

▪ **Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Pose au moins 4 questions clefs liées aux caractéristiques et aux attentes du public.
- 2 Liste 4 éléments clefs déterminants les contraintes du milieu d'évolution.
- 3 Liste le matériel collectif, le matériel individuel et l'équipement des clients.
- 4 Présente les grandes phases de son activité.
- 5 Communique sur l'organisation de l'activité et du matériel individuel à emporter.

#### **3.3.2 Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée.**

▪ **Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Nomme 4 éléments en lien avec le parcours et la météorologie pouvant annuler ou modifier la randonnée.
- 2 Prépare et vérifie le matériel collectif avant l'arrivée du groupe.
- 3 Réalise une feuille de route.
- 4 Se présente au public et présente le programme de l'activité.
- 5 Pose les 3 questions clefs liées au niveau, à la santé et à l'expérience des publics.

- 6 Distribue le matériel nécessaire à la pratique et vérifie la tenue et l'équipement personnel du public.
- 7 Vérifie le niveau de pratique du public et donne les consignes de base.
- 8 Veille à la sécurité de son public durant le parcours.
- 9 Anticipe et prépare les passages techniques.
- 10 Apporte les conseils nécessaires au bon déroulement de son parcours.
- 11 Reste attentif au groupe (aisance dans l'évolution, signe de fatigue....) tout au long de la sortie.
- 12 Surveille l'évolution des conditions naturelles.
- 13 Echange et commente le parcours afin de rendre la randonnée vivante.

### **3.3.3 Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage**

#### **▪ Principaux critères d'évaluation :**

Le candidat :

- 1 Réalise une fiche pédagogique simple.
- 2 Nomme 4 éléments en lien avec le terrain et la météorologie pouvant annuler ou modifier la séance.
- 3 Prépare et vérifie le matériel individuel et collectif, avant l'arrivée du groupe.
- 4 Aménage d'un point de vu sécuritaire et pédagogique son terrain.
- 5 Se présente au public et présente le programme de la séance.
- 6 Pose les 3 questions clefs liées au niveau, à la santé et à l'expérience des publics.
- 7 Vérifie la tenue et l'équipement personnel du public.

- 8 Choisi des situations adaptées au public, aux conditions de pratique et à la thématique.
- 9 Présente l'atelier, donne les consignes et corrige si nécessaire la technique du pratiquant.
- 10 Veille à la sécurité de son public.
- 11 Entretien un bon relationnel avec son public.

### **3.3.4 Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident**

- ***Principaux critères d'évaluation :***

Le candidat :

- 1 Evalue la situation.
- 2 Met en sécurité la victime et le groupe.
- 3 Fait un bilan de la victime et de l'accident.
- 4 Apporte les premiers soins adaptés.
- 5 Alerte les secours en utilisant le matériel à sa disposition.
- 6 Assure la sécurité du groupe et de la victime dans l'attente de l'arrivée des secours.

### **3.3.5 Compétence 10 (C10) : Evaluer les résultats de sa prestation :**

- ***Principaux critères d'évaluation :***

Le candidat :

- 1 Questionne son public sur leurs appréciations.
- 2 Réalise succinctement le bilan de sa séance avec son public.
- 3 Apprécie les écarts entre l'action préparée et réalisée.
- 4 Analyse ses choix (comportement, technique, sécurité).
- 5 Propose si besoin des choix plus adaptés.
- 6 Au vu des acquis techniques, il propose pour la prochaine séance une progression adaptée à l'évolution de son public.

### **3.4 Critères d'appréciation et seuils requis pour la tenue de l'activité type 4 : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement :**

Pour chacune des compétences rattachées au CPU4 : « Garantir un matériel en bon état de fonctionnement », les critères principaux retenus pour juger l'acquisition ou non des compétences sont les suivants :

#### **3.4.1 Compétence 11 (C11) Entretenir et régler le matériel :**

▪ ***Principaux critères d'évaluation :***

Le candidat :

- 1 Nettoie son vélo et l'équipement collectif et individuel.
- 2 Huile les transmissions et graisse les parties mécaniques.
- 3 Vérifie la tension, l'état des freins, des pneus et le serrage des vis et écrous.
- 4 Règle si nécessaire le dérailleur, les freins.
- 5 Pose et range son vélo correctement.

#### **3.4.2 Compétence 12 (C12) Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo:**

▪ ***Principaux critères d'évaluation :***

Le candidat :

- 1 Maîtrise les techniques de réparation des usures courantes :
  - crevaison,
  - freins,
  - transmissions,
  - équipements...
- 2 Présente le matériel d'une trousse de dépannage.
- 3 L'équipement est en état de fonctionnement après réparation.
- 4 Note la réparation réalisée sur un carnet d'entretien.

## **IV- MODALITES D'ÉVALUATION**

Les compétences sont évaluées en cours et en fin de formation. Pour chaque compétence des quatre activités types, le niveau du candidat est évalué à partir des appréciations suivantes définies dans les grilles d'évaluation fournies aux membres du jury :

- Acquis,
- Non acquis.

Quatre blocs d'épreuves permettent d'évaluer l'ensemble des compétences.

Chaque bloc d'épreuve concerne un CPU :

- CPU1 : 1 épreuve technique à vélo + 1 épreuve de navigation à vélo;
- CPU2 : 1 dossier technique suivi d'un entretien professionnel ;
- CPU3 : 1 accompagnement d'une randonnée + 1 encadrement d'une séance d'initiation suivie d'un entretien de synthèse ;
- CPU4 : 1 situation professionnelle d'entretien d'équipement + 1 épreuve pratique commentée de réparation d'équipement.

Ces épreuves peuvent être passées selon un ordre différent d'un(e) candidat(e) à un(e) autre ou d'une session d'examen à une autre.

### **4.1 Modalités d'évaluation en cours de formation :**

Les épreuves suivantes, seront évaluées en cours de formation :

- Epreuve technique à vélo ;
- Epreuve d'accompagnement d'une randonnée ;
- Epreuve de mise en situation professionnelle ;
- Epreuve commentée d'une réparation d'équipement ;

Les évaluations des compétences des candidats devront avoir lieu à un stade suffisamment avancé de la formation soit au moins deux tiers du programme réalisé.

#### **4.1.1 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU1 : Evoluer en toute sécurité.**

##### **4.1.1.1 Epreuve technique à vélo :**

Cette épreuve permet d'évaluer la compétence C1: Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo ;

➤ Description de l'épreuve :

Sur un terrain aménagé, le candidat réalise un parcours en VTT composé d'ateliers sollicitant les trois fondamentaux de l'activité du cyclisme :

- Propulsion ;
- Equilibre ;
- Conduite.

Le parcours est réalisé sur une distance comprise entre 250 et 450 mètres et comprend 12 ateliers numérotés de 1 à 12. L'enchaînement s'effectuera dans l'ordre présenté dans le tableau ci-dessous qui pourra éventuellement être modifiable en fonction de la configuration du terrain et de la sécurité. Le plan du parcours sera affiché. Le candidat pourra reconnaître à pied le parcours à volonté avant l'épreuve.

N°	Atelier	Principaux critères d'évaluation	Acquis	Non acquis
1	Se déplace 5 mètres le vélo en main en le tenant par la selle	Se déplace droit, avec aisance, le vélo en main		
2	Se déplace vélo cabré dans un couloir d'une longueur de 4 mètres avec un angle droit au milieu	Se déplace avec aisance le vélo en main		
3	Monte sur son vélo à l'arrêt ou en mouvement	Monte sur son vélo en gardant une trajectoire rectiligne		
4	Roule lentement puis marque un arrêt de 3 secondes	Se déplace lentement en synchronisant le pédalage et le freinage. Marque un temps d'arrêt de 3 secondes sans mettre un pied au sol.		
5	Réalise un slalom décalé de 3 virages, distance entre les plots 80 centimètres en longueur et 3 mètres en largeur	Anticipe sa trajectoire du regard Se déplace en gardant une cadence de pédalage régulière		
6	Passé un obstacle de 20 cm en soulevant alternativement les 2 roues	Franchit sans heurt l'obstacle		
7	Passé un plan montant et descendant (inclinaison d'environ 10 % sur une longueur de 3 à 4 mètres)	Adapte son transfert de masse aux variations du terrain		
8	Passé un obstacle de 40 cm en portage	Franchit avec aisance l'obstacle. Placement des mains lors du portage		
9	Prend un bidon posé sur un support de 60 cm de hauteur et le repose 8 mètres plus loin sur un autre support de même hauteur	En déplacement, maintient son vélo en ligne avec un appui en moins		
10	Réalise à vitesse soutenue un slalom décalé de 4 virages, distance entre les plots (1,50 mètres en longueur et d'un mètre de largeur)	Place ses pédales. Maintient de la vitesse		

11	Accélère franchement sur 20 mètres, ralentit dans une zone de 5 mètres, puis s'arrête	S'arrête dans le bloc de freinage, sans déraper, en faisant tomber la première barre		
12	En groupe, dans un espace délimité plat (environ 20*20 mètres), réalise un circuit à allure régulière en position de meneur ou de menée.	En déplacement, reste en file indienne roue dans roue		

#### Conditions d'acquisition :

Un pied au sol est autorisé sur le parcours à l'exception des ateliers spécifiques (N° 1, 2, 3 et 8). 10 ateliers sur 12 doivent être acquis pour obtenir le test technique.

##### ➤ Durée de l'épreuve :

Environ 5 à 10 minutes par candidat

##### ➤ Période :

En cours de formation.

##### ➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline et 1 expert de la jeunesse et des sports).

### **4.1.2 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité**

#### **4.1.2.1 Epreuve d'accompagnement d'une randonnée :**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Compétence 6 : Elaborer un programme adapté au public.
- Compétence 7 : Préparer et accompagner une randonnée ;
- Compétence 9 : Agir en cas de difficulté ou d'accident ;

##### ➤ Description de l'épreuve :

L'épreuve se déroule comme suit :

- Tirage au sort : en amont de l'évaluation de la randonnée VTT, le candidat tire au sort le type de public (enfants, adolescents, adultes, familial,...). Il choisit son itinéraire parmi les sentiers école du centre de formation.
- Jeu de rôle : échange du candidat avec son public factice (le jury) afin d'identifier les caractéristiques et les attentes du public.

- Sur table : le candidat réalise sur une durée de 20 minutes une feuille de route qu'il remettra au jury. Il disposera également de 20 minutes pour préparer le matériel nécessaire à son accompagnement.
- Sur le terrain : Préparation du matériel : 20 minutes.
- Sur le terrain : accueil, choix et réglage du matériel, présentation du parcours et évaluation du niveau : entre 20 et 30 mn.
- Sur le terrain : le candidat accompagne une randonnée VTT. Le public « client » est composé au minimum de quatre personnes et au maximum de six personnes (les deux membres du jury ne font pas office de clients). Au cours de la randonnée, sur l'initiative du jury, il sera demandé au candidat de gérer un incident ou un accident survenu à un client.

➤ Durée de l'épreuve :

De 1h45 à 2 heures pour la globalité de l'épreuve :

- . Jeu de rôle : 5 minutes ;
- . Feuille de route : 20 minutes de préparation sur table.
- . Préparation du matériel : 20 minutes.
- . Accueil, choix et réglage du matériel, présentation du parcours et évaluation du niveau : entre 20 et 30 mn.
- . Randonnée : 20 minutes environ
- . Gestion d'un incident ou d'un accident : 10 minutes
- . Bilan et remerciements.

➤ Période :

En cours de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline ou 1 expert du secteur professionnel et 1 expert de la jeunesse et des sports).

#### **4.1.3 Modalités d'évaluation en cours de formation du CPU4 : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.**

##### **4.1.3.1 Epreuve de mise en situation professionnelle :**

Cette épreuve permet d'évaluer la compétence 11 : Entretenir et régler le matériel. L'épreuve peut s'organiser de façon collective.

➤ Description de l'épreuve :

Les candidats sont placés en situation de nettoyage, d'entretien et de réglage du matériel de l'activité vélo.

➤ Durée de l'épreuve :

Environ 30 minutes.

➤ Période :

En cours de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline et 1 expert de la jeunesse et des sports).

**4.1.3.2 Epreuve commentée d'une réparation d'équipement :**

Cette épreuve permet d'évaluer la compétence 12 : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

➤ Description de l'épreuve :

L'épreuve peut s'organiser de façon collective.

Elle se déroule comme suit :

- Le candidat tire au sort un vélo parmi minimum 4 vélos proposés ;
- Le candidat doit identifier la panne du vélo présenté ;
- Il répare la panne en commentant sa pratique ;
- Il complète son carnet d'entretien.

Le jury peut être amené à questionner le candidat pour affirmer son évaluation.

➤ Durée de l'épreuve :

Entre 30 et 45 minutes selon les pannes.

➤ Période :

En cours de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline et 1 expert de la jeunesse et des sports).

## **4.2 Modalités d'évaluation pour les épreuves en fin de formation :**

### **4.2.1 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU1 : Evoluer en toute sécurité.**

#### **4.2.1.1 Epreuve de navigation à vélo :**

Cette épreuve permet d'évaluer la compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation. Il s'agit d'une épreuve collective avec des départs échelonnés.

➤ Description de l'épreuve :

En salle :

- positionner 3 balises sur la carte à partir des consignes fournies ;
- Informer de :
  - . La distance entre chaque balise ;
  - . La distance totale du parcours ;
  - . Du temps entre chaque balise ;
  - . Du temps global du parcours ;
  - . Des éventuelles zones à risques (ravin, rivière...).

Sur le terrain à vélo:

- Il trouve les 3 balises du parcours d'orientation en utilisant sa carte, sa boussole, sa feuille de route, son compteur kilométrique ;
- Il écrit un road book entre deux balises définies par le jury
- Il réalise le parcours en respectant le temps défini par le jury.

Le terrain doit être varié, présentant du relief avec des passages obligés pour le parcours avec le road book. Le départ des candidats est échelonné.

La finalité de l'épreuve étant la préparation et la réalisation d'un parcours d'orientation, il est nécessaire que le parcours préparé « sur table » soit identique au parcours à réaliser sur site.

➤ Durée de l'épreuve :

Une durée d'environ 2 heures est recommandée pour la réalisation totale de l'épreuve :

- Préparation sur table : 45 minutes ;

- Parcours sur le terrain : la durée de l'épreuve sera en moyenne de 1h15, elle sera affinée par un membre du jury expert de la pratique après reconnaissance du parcours retenu. Le candidat aura une tolérance de 15 mn par rapport au temps fixé. Le parcours sera à réaliser à une vitesse moyenne entre 7 et 10 km/heure selon la difficulté du parcours. La difficulté du parcours sera en cohérence avec le champ d'intervention et de responsabilité du diplôme.

➤ Période :

En fin de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline et 1 expert de la jeunesse et des sports).

#### **4.2.2 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU2 : Créer et gérer le produit d'activité vélo**

##### **4.2.2.1 Epreuve d'entretien professionnel :**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Compétence 3 : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
- Compétence 4 : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;
- Compétence 5 : Communiquer dans son activité professionnelle ;

➤ Description de l'épreuve :

Le candidat remet aux jurys quinze jours avant l'épreuve un dossier dactylographié d'environ 10 pages (hors annexe) en deux exemplaires. Le document est réalisé en cours de formation. Ce dossier comportera obligatoirement les éléments suivants :

- Les différentes démarches de création et de fonctionnement d'une structure ;
- Les prérogatives d'exercice du diplôme ;
- Deux fiches « produits » (une fiche randonnée et une fiche initiation) ;
- Les partenaires de sa structure ;
- Les outils de fonctionnement d'une structure ;
- Deux supports de communication (carte de visite, logo, flyer...);

Le jour de l'examen, le candidat présente oralement durant 10 minutes la création et la gestion d'un produit d'activité vélo à partir de son dossier et de son expérience.

La présentation est suivie d'un échange de 20 minutes avec le jury portant essentiellement sur la connaissance du milieu professionnel, la construction, la promotion du produit et le fonctionnement d'une structure.

➤ Durée de l'épreuve :

30 minutes.

➤ Période :

En fin de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline ou 1 expert du secteur professionnel et 1 expert de la jeunesse et des sports).

#### **4.2.3 Modalités d'évaluation en fin de formation du CPU3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité**

##### **4.2.3.1 Epreuve d'encadrement d'une séance d'initiation:**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Compétence 8 : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage ;
- Compétence 10 : Evaluer les résultats de sa prestation ;

➤ Description de l'épreuve :

L'épreuve se déroule comme suit :

- Sur table : le candidat tire au sort le type de public (enfants, adolescents, adultes, débutants,...) et un fondamental du cyclisme. Il prépare sur table sa séance d'un cycle d'apprentissage.
- Sur le terrain : le candidat aménage le terrain d'évolution.
- Sur le terrain : le candidat prend en main son public et encadre sa séance d'initiation. Le public est composé au minimum de quatre personnes et au maximum de six personnes (les deux membres du jury ne font pas office de clients).

*La séance comprend :* l'accueil du public, le choix du matériel, les consignes de base, l'évaluation du niveau des pratiquants, les situations pédagogiques (20 à 30 minutes) et le bilan avec son public.

- Un entretien avec le jury : le candidat fait le bilan de sa séance et propose une progression sur au moins deux séances. Le jury vérifie des compétences insuffisamment observées.

➤ Durée de l'épreuve :

De 1 heure 45 à 2 heures pour la globalité de l'épreuve :

- .Tirage au sort du public et du fondamental technique.
- .Préparation sur table de sa séance : 20 minutes.
- .Préparation du matériel et aménagement de l'espace : 20 minutes.
- .Accueil, choix du matériel, évaluation du niveau : environ 20 à 30 mn.
- .Séance : 20 à 30 minutes.
- .Bilan avec le public 5 à 10 minutes.
- .Entretien avec le jury : 15 à 20 minutes.

➤ Période :

En fin de formation.

➤ Jury :

2 personnes désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline ou des activités physiques et sportives et 1 expert de la jeunesse et des sports).

### 4.3 Tableaux récapitulatifs épreuves / compétences évaluées

- CPU1 :

CPU1	(C)	Préparation sur table	Navigation sur terrain	Epreuve technique
<b>Evoluer en toute sécurité.</b>	C1			<b>X</b>
	C2	<b>X</b>	<b>X</b>	

- CPU2 :

CPU 2	(C)	Dossier technique	Présentation orale	Entretien professionnel
<b>Créer et gérer le produit d'activité vélo</b>	C3	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
	C4	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
	C5	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

## La C5 est non obligatoire pour l'acquisition du CPU2.

- CPU3 :

CPU 3	(C)	Epreuve d'accompagnement d'une randonnée		
		Jeu de rôle	Préparation sur table	Epreuve d'encadrement
Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.	C6	<b>X</b>		
	C7		<b>X</b>	<b>X</b>
	C9			<b>X</b>

CPU 3	(C)	Epreuve d'encadrement d'une séance d'initiation		
		Préparation fiche d'encadrement	Epreuve pratique d'encadrement	Entretien de synthèse
Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.	C8	<b>X</b>	<b>X</b>	
	C10			<b>X</b>

- CPU4 :

CPU 4	(C)	Mise en situation professionnelle	Mise en situation commentée
Garantir un équipement en bon état de fonctionnement	C11	<b>X</b>	
	C12		<b>X</b>

### 4.4 Modalités d'évaluation pour une validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le diplôme d'accompagnateur initiateur vélo est accessible par la VAE dans les conditions suivantes :

#### **4.4.1 Conditions générales**

- justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur d'au moins 3 ans dont au moins 1520 heures, en lien avec les compétences attendues du diplôme d'accompagnateur initiateur vélo (comprenant au minimum 500 heures attestées d'encadrement de randonnées et de séances d'apprentissages) ;
- être détenteur du PSC1 ou équivalence ;
- fournir un certificat médical de moins de 3 mois, d'aptitude à la pratique et à l'encadrement des activités de l'emploi type ;
- avoir 18 ans minimum.

#### **4.4.2. Epreuves de la VAE**

Les épreuves de la VAE se composent :

- d'un entretien de 45 minutes à une heure sur la base d'un dossier (appelé dossier 2) présentant la pratique professionnelle du candidat pour attribution des quatre CPU en fonction des critères défini dans le présent référentiel (IV).
- De la réalisation de l'épreuve d'encadrement d'une séance d'initiation tel que défini dans le paragraphe 4.2.3.1.

#### **4.4.3 Etapes de la VAE**

Le candidat retire le dossier de demande de VAE (partie 1 – recevabilité du dossier) à la DJSNC.

Si le dossier obtient un avis favorable de la commission de la recevabilité administrative, le candidat doit dans un second temps :

- Présenter à l'autorité certificatrice un dossier attestant de la maîtrise de l'ensemble des compétences définies dans le référentiel professionnel. Ce document sera soutenu par le candidat devant le jury du diplôme.
- Réaliser l'épreuve d'encadrement d'une séance d'initiation.

En cas de validation partielle, le jury spécifie sur une fiche de notification individuelle, les conditions à mettre en œuvre avant que le candidat puisse reformuler une nouvelle demande VAE ou terminer son parcours par cumul de CPU.

#### **4.4.4 Composition du jury**

Le jury de la VAE est composé de trois personnes : 3 professionnels désignées par la DJSNC (1 expert de la discipline, 1 expert de la jeunesse et des sports, 1 expert du secteur professionnel).

Il existe une formation spécifique pour les membres du jury.

### **V- MOYENS MINIMAUX DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EXAMEN :**

#### **5.1 Epreuve technique de vélo :**

Lieu :

Un terrain aménagé comprenant un parcours d'une succession de 12 ateliers sur une distance comprise entre 250 et 450 mètres. Ce parcours devra être validé par le jury.

Le parcours doit avoir les caractéristiques suivantes :

- . Terrain vallonné ;
- . Butte en terre (d'environ 10 %) ;

Matériel :

- . Pour les ateliers : N° d'ateliers, plots et/ou piquets, bandes de marquages au sol, obstacle de 20 cm, 2 barres horizontales à une hauteur de 30 cm du sol, 2 supports de 60 cm de hauteur, 2 gourdes.
- . Matériel individuel : au minimum casque, chaussures fermées, gants, 1 vélo.
- . Pour les jurys : trousse de secours, moyens d'alerte.

Moyen humain :

4 personnes

#### **5.2 Epreuve de navigation vélo :**

Lieu :

Salle et site en extérieur varié déterminé par le jury et l'organisme de formation. Le parcours préparé sur table est identique au parcours sur site.

Matériel :

- . Pour chaque candidat : trousse (crayons, règle, calculatrice), 1 carte papier, 1 carte plastifiée, 1 feuille de route, feuille de définitions des balises, 1 curvimètre, 1 boussole, 1 vélo, compteur kilométrique, 1 road book vierge, 1 talon de contrôle, 1 chronomètre, tenue appropriée, sac à dos, eau, encas.
- . Pour le groupe : balises, talkies walkies, moyens d'alerte, 2 vélos supplémentaires, roues de secours, un pick up pour la sécurité et le dépannage.

Moyen humain :

3 à 5 personnes.

### **5.3 Epreuve d'entretien professionnel :**

Lieu :

Salle aménagée pour accueillir 2 jurys et 1 candidat.

Matériel :

Vidéoprojecteur, un tableau blanc, feutres tableau blanc selon les besoins de la certification.

### **5.4 Epreuve d'accompagnement d'une randonnée :**

Lieu :

Salle aménagée, au moins 3 à 4 circuits école balisés adaptés aux différents types de publics.

Matériel :

. Pour chaque candidat : feuille de route, crayons, sac à dos, trousse de secours, téléphone, matériel de dépannage.

. Pour le groupe : vélos, casques, gants, chaussures fermées, gourdes.

Moyen humain :

Public enfant, adolescent, adulte (4 à 6 personnes).

Préparation du tirage au sort par le jury.

### **5.5 Epreuve d'encadrement d'une séance d'initiation :**

Lieu :

Salle aménagée, plateau technique école utilisé en cours de formation.

Matériel :

Pour chaque candidat : Fiche pédagogique vierge, crayons, trousse de secours, téléphone, matériel de dépannage.

Pour le groupe : vélos, casques, gants, chaussures fermées, gourdes, matériels pédagogiques.

Moyen humain :

Public enfant, adolescent, adulte (4 à 6 personnes).

Préparation du tirage au sort par le jury.

## **5.6 Epreuve de mise en situation d'entretien d'équipement :**

Lieu : en extérieur.

Matériel :

Carburant gras (pétrole), de l'huile, produit vaisselle, une balayette, un pinceau, une brosse, des chiffons, une trousse à outils, seau, trépied, robinet d'eau à proximité.

## **5.7 Epreuve commentée d'une réparation d'équipement :**

Lieu : en extérieur.

Matériel :

Trousse de réparation, matériels rudimentaires de réparation, carnet d'entretien, 4 vélos.

Préparation par le jury du tirage au sort du vélo parmi quatre vélos présentant chacun une panne différentes.

## **VI- COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES JURYS**

Selon la voie d'accès à la certification, le jury est composé de deux professionnels : un expert de la discipline du diplôme et/ou du secteur professionnel et un expert du secteur jeunesse et sport.

Les membres du jury sont désignés par l'autorité certificatrice (la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie – DJS-NC)

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne peuvent être ni parents ni alliés des candidat(e)s.

Pour les former à leur rôle, l'autorité certificatrice réunira les membres du jury avant le passage des épreuves.

Ces réunions ont pour but de préparer les jurys à leurs fonctions, de leur présenter la formation, et les référentiels professionnel et de certification, ainsi que les outils d'évaluation.

En fin de période d'examen, une commission nommée jury plénier se réunit pour harmonisation et validation des résultats. Cette commission est composée :

- d'un président de jury (le directeur de la jeunesse et sport ou son représentant) ;
- et des membres du jury de chaque épreuve.

## **VII- CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION**

Pour chaque voie d'accès, le diplôme d'accompagnateur initiateur vélo est délivré au(x) candidat(e)s ayant obtenu(s) les 4 CPU, dans les conditions décrites ci-dessus (voir § 4), et respectant les pré-requis des deux voies d'accès.

La décision d'attribuer ou non un certificat professionnel unitaire est prise une fois que l'ensemble des compétences le constituant ait été évalué comme maîtrisées. Seule la compétence C5 : communiquer dans son activité professionnelle, n'est pas obligatoire.

Une compétence est jugée acquise lorsqu'une majorité de critères d'évaluation a été appréciée par les membres du jury, comme conforme au seuil requis. Toutefois, en cas de non-conformité d'un critère jugé essentiel par les membres du jury, ceux-ci pourront, après délibération, décider de ne pas valider la compétence.

La décision d'attribuer ou non le diplôme d'accompagnateur initiateur vélo est prise à l'issue du passage de la totalité des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury, sous la présidence de l'autorité certificatrice (DJS-NC).

Les résultats des sessions de validation sont retranscrits sur un procès verbal.

Dans le cas d'une validation partielle du diplôme, le jury consigne dans une notification individuelle de résultats les préconisations à mettre en œuvre pour pouvoir se représenter à une session de validation ultérieure. Ces préconisations doivent porter sur :

- . La nature des compétences à perfectionner à l'occasion d'une formation complémentaire ou d'une période d'application chez un employeur en qualité de salarié ou de stagiaire.
- . La durée de cette période d'acquisition de compétence.
- . La durée minimale à observer avant de pouvoir prétendre s'inscrire à une nouvelle session de validation.

Il appartient aux candidat(e)s d'apporter la preuve que ces préconisations ont été respectées avant de pouvoir se représenter à une nouvelle session. Il revient à l'organisme de formation et à l'autorité certificatrice d'en vérifier la réalité.

Les candidat(e)s disposent de cinq ans maximum pour obtenir la totalité de la certification ; au-delà ils perdent le bénéfice des CPU obtenus précédemment. Pour rappel, la durée de validité du CPU3 est par contre de 3 ans.

Toute révision du diplôme d'accompagnateur d'initiateur vélo prévoira les correspondances des CPU avant et après la révision afin de permettre aux titulaires d'une validation partielle de terminer leur parcours afin d'obtenir le diplôme.

# **A N N E X E S**

## **REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

### **DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR INITIATEUR VELO**

- ANNEXE 1 -

**DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR INITIATEUR VELO:  
TABLEAU DE CROISEMENT ACTIVITES / COMPETENCES.**

<b>ACTIVITES TYPES / CPU</b>  <b>COMPETENCES</b>	<b>AT 1 / CPU 1- Evoluer en toute sécurité</b>	<b>AT 2 / CPU 2 - Créer et gérer le produit d'activité vélo</b>	<b>AT 3 / CPU 3 - Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité</b>	<b>AT4 / CPU4 Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.</b>
C1 - Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo				
C2 - Utiliser les techniques et outils de navigation				
C3 - Créer des produits vélo adaptés à différents publics				
C4- Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle.				
C5 - Communiquer dans son activité professionnelle.				
C6 - Elaborer un programme adapté au public.				
C7 - Préparer et accompagner une randonnée.				
C8 - Préparer et encadrer une séance d'apprentissage.				
C9 - Agir en cas de difficulté ou d'accident.				
C10 Evaluer les résultats de sa prestation.				
C11 - Entretenir et régler le matériel.				
C12 - Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo				



**= Compétences obligatoires pour l'obtention du diplôme d'accompagnateur initiateur vélo.**

- ANNEXE 2 -

**DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR INITIATEUR VELO:**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION**

Voies d'accès à la certification	Modalités d'évaluations	Composition des jurys
<p>Après un parcours de formation continu ou en alternance sanctionné par des évaluations en cours de formation et un examen final.</p>	<p><b><u>Epreuves en cours de formation :</u></b></p> <p><b>CPU 1 : Evoluer en toute sécurité</b> 1/ 1 épreuve technique à vélo – Durée : 5 à 10 minutes.</p> <p><b>CPU 3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité</b> 1/ 1 épreuve d'accompagnement d'une randonnée – Durée : de 1h45 à 2 heures.</p> <p><b>CPU4 : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement</b> 1/ 1 épreuve de mise en situation professionnelle - Durée : environ 30 minutes. 2/ 1 épreuve commentée d'une réparation d'équipement – Durée : entre 30 et 45 minutes selon les pannes.</p> <p><b><u>Epreuves en fin de formation :</u></b></p> <p><b>CPU 1 : Evoluer en toute sécurité</b> 1/ 1 épreuve de navigation à vélo - Durée : environ 2 heures.</p> <p><b>CPU 2 : Créer et gérer le produit d'activité vélo</b> 1/ 1 épreuve d'entretien professionnel – Durée : 30 minutes.</p> <p><b>CPU 3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité</b> 1/ 1 épreuve d'encadrement d'une séance d'initiation – Durée : de 1 heure 45 à 2 heures</p>	<p><b>2 professionnels : 1 expert de la discipline ou 1 expert du secteur professionnel et 1 expert jeunesse et sport.</b></p>
<p><b>Validation des acquis de l'expérience (VAE).</b></p>	<p>1/ Dossier VAE</p> <p>2/ 1entretien de synthèse de la pratique professionnelle - Durée - 45 minutes à 1 heure.</p> <p>3/ 1 épreuve d'encadrement d'une séance d'initiation – Durée –1h45 à 2 heures.</p>	<p><b>3 professionnels : 1 expert de la discipline du diplôme, 1 expert du secteur jeunesse et 1 expert du secteur professionnel.</b></p>

### - ANNEXE 3 : Groupe de travail -

<b><u>Animation et Ingénierie :</u></b>	
Céline BELLON	Responsable de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.
Isabelle SPITZ	Conseillère en formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.
<b><u>Composition du groupe de travail :</u></b>	
Freddy CHOUIN	Educateur sportif à la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord.
Laurent GANE	Educateur sportif - BEES 1 cyclisme. Bureau des sports nature à la direction des sports et des loisirs de la province Sud.
Christophe JOLY	Educateur sportif - BEES 1 cyclisme. Directeur du CAP de POE
Gérald SALAUN	Président du comité régional de cyclisme de NC.
<b><u>Autres personnes consultées :</u></b>	
Jean Paul BADOSA	Conseiller en formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.
Félicia BALLANGER	Conseillère sport - Direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.
Bernard CHATELAIN	Responsable de la cellule écotourisme direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.
Jean Francis CLAIR	Consultant sports de nature
Christophe DABIN	Conseiller pédagogique d'éducation physique et sportive - Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie
Dominique GARNIER	Chargé d'étude de la flore - DENV province Sud
Patrick HEYDT	Conseiller sport. Chargé de la réglementation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie
Julie LARONDE	Bureau du tourisme - DEFE - Province sud.

Roland MONJO	Directeur de la direction des sports et des loisirs de la province des îles.
Lilas NYIPIE	Direction du développement et de l'équipement Lifou secteur tourisme
Patrick PAGATELE	Directeur de la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord.
Sophie WAIA, CUNANE	Conseillère jeunesse à la Direction Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie